

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 40136

Numéro SIREN : 409 051 810

Nom ou dénomination : HOLDING MINETTO

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt 2230



Le Greffier

HOLDING MINETTO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 500 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : SISTERON (04200), 6 ALLEE DES TILLEULS

PARC D'ACTIVITES VAL DURANCE

409 051 810 RCS MANOSQUE

COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Monsieur Jean-Paul BROUCHON

Co-gérant

Bilan Actif

Période du 01/10/21 au 30/09/22

Edition du 22/12/22

Devise d'édition EURO

HOLDING MINETTO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	138 334	133 510	4 824	6 517
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	138 334	133 510	4 824	6 517
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	134 275	115 337	18 938	20 704
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	134 275	115 337	18 938	20 704
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 240 258		1 240 258	1 240 258
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	244		244	241
Prêts				
Autres immobilisations financières	600		600	600
TOTAL immobilisations financières :	1 241 102		1 241 102	1 241 099
ACTIF IMMOBILISÉ	1 513 711	248 846	1 264 864	1 268 320

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				1 780
Créances clients et comptes rattachés	164 978		164 978	119 488
Autres créances	7 057		7 057	132 995
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	172 035		172 035	254 263
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 468		16 468	46 722
Charges constatées d'avance	7 987		7 987	6 926
TOTAL disponibilités et divers :	24 455		24 455	53 648
ACTIF CIRCULANT	196 489		196 489	307 911

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 710 200	248 846	1 461 354	1 576 231
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Bilan Passif

HOLDING MINETTO

Période du 01/10/21 au 30/09/22

Edition du 22/12/22

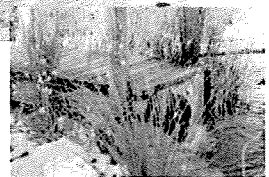
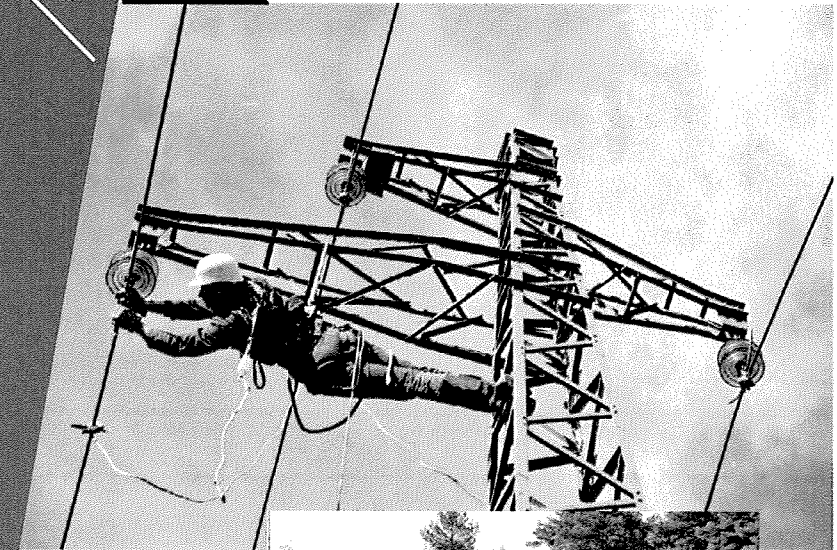
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	55 000	55 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	169	169
Autres réserves	156 348	116 234
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 379	40 114
TOTAL situation nette :	714 896	711 517
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	714 896	711 517
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 794	22 966
Emprunts et dettes financières divers	634 628	718 749
TOTAL dettes financières :	656 422	741 716
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 413	24 624
Dettes fiscales et sociales	50 622	83 975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		14 400
TOTAL dettes diverses :	90 035	122 998
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	746 458	864 714
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 461 354	1 576 231

Compte de résultat

2

2022



Compte de Résultat (Première Partie)

HOLDING MINETTO

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 22/12/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	602 572		602 572	570 664
Chiffres d'affaires nets	602 572		602 572	570 664
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 689	1 637
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			604 262	572 302
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			215 131	198 053
TOTAL charges externes :			215 131	198 053
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			9 694	4 806
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			325 077	328 004
Charges sociales			238 948	213 155
TOTAL charges de personnel :			564 025	541 159
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			29 859	29 246
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			29 859	29 246
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	2
CHARGES D'EXPLOITATION			818 709	773 266
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(214 447)	(200 965)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

HOLDING MINETTO

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 22/12/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(214 447)	(200 965)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	223 666	124 753
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	763	1 005
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	224 429	125 758
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 839	8 136
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	7 839	8 136
RÉSULTAT FINANCIER	216 590	117 622
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 143	(83 342)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	939	125
Produits exceptionnels sur opérations en capital	466	2 133
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 405	2 258
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		217
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		217
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 405	2 041
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	169	2 006
Impôts sur les bénéfices		(123 421)
TOTAL DES PRODUITS	830 096	700 318
TOTAL DES CHARGES	826 717	660 204
BÉNÉFICE OU PERTE	3 379	40 114

Règles et méthodes comptables

(code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC 99.03 du 29/04/99 relatif à la réécriture du plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau	linéaire	de 2 à 5 ans
- Mobilier	linéaire	5 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

c) Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

d) Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

e) Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

f) Intégration fiscale :

La société HOLDING MINETTO est intégrée fiscalement depuis l'exercice ouvert le 01/10/2008.

Elle est la société tête de groupe et comprend dans son périmètre d'intégration, les sociétés :

- S.A.S. ENTREPRISE MINETTO
- S.A.S AZUR TRAVAUX
- S.A.R.L. ROS'EAU

Complément d'information relatif au compte de résultat**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 839	224 429
Dont entreprises liées	7 723	224 426

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+ 50 % du capital détenu)			
- S.A.S. ENTREPRISE MINETTO	984 024	99%	-296 870
- S.A.S. AZUR TRAVAUX	2 602 985	100%	276 502
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Informations complémentaires**Intéressement des salariés**

Nature	Montant
Intéressement des salariés	169

Indemnités de fin de carrières

Nature	Montant
Dettes actuarielles	28 423
<i>Tab. mortalité : TV 88/90 / Tx act. : 3,68 % / Méth. Retrospective prorata temporis / départ à l'initiative du salarié / C.Col. Travaux Publics</i>	

Exemplaire
GRATUIT

HOLDING MINETTO

SARL au capital de 500 000 €
Siège social : 6 Allée des Tilleuls
Parc d'Activités Val de Durance
04200 SISTERON
RCS MANOSQUE 409 051 810

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2022

TALENZ ARES AUDIT

26, boulevard St Roch | BP 278 | 84011 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 32 73 67 30 | avignon@talenz-audit.fr

www.talenz-audit.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux Associés de la société HOLDING MINETTO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLDING MINETTO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan s'établit à 1 240 258 € sont évalués à leur coût d'achat hors frais accessoires et dépréciés, le cas échéant, sur la base de la valeur d'utilité selon les modalités décrites dans l'annexe comptable.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société HOLDING MINETTO ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 10 mars 2023.

TALENZ ARES AUDIT
Commissaire aux Comptes


Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes
Représentant la société

Bilan Actif

HOLDING MINETTO

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 22/12/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	138 334	133 510	4 824	6 517
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	138 334	133 510	4 824	6 517
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	134 275	115 337	18 938	20 704
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	134 275	115 337	18 938	20 704
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 240 258		1 240 258	1 240 258
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	244		244	241
Prêts				
Autres immobilisations financières	600		600	600
TOTAL immobilisations financières :	1 241 102		1 241 102	1 241 099
ACTIF IMMOBILISÉ	1 513 711	248 846	1 264 864	1 268 320
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				1 780
Créances clients et comptes rattachés	164 978		164 978	119 488
Autres créances	7 057		7 057	132 995
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	172 035		172 035	254 263
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	16 468		16 468	46 722
Charges constatées d'avance	7 987		7 987	6 926
TOTAL disponibilités et divers :	24 455		24 455	53 648
ACTIF CIRCULANT	196 489		196 489	307 911
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 710 200	248 846	1 461 354	1 576 231

COMMISSARIAT AUX COMPTES
AUDIT
TALENZARES
Cour d'Appel de Mirnes

Bilan Passif

HOLDING MINETTO

Période du 01/10/21 au 30/09/22

Edition du 22/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	55 000	55 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	169	169
Autres réserves	156 348	116 234
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	3 379	40 114
TOTAL situation nette :	714 896	711 517
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	714 896	711 517

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 794	22 966
Emprunts et dettes financières divers	634 628	718 749
TOTAL dettes financières :	656 422	741 716
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 413	24 624
Dettes fiscales et sociales	50 622	83 975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		14 400
TOTAL dettes diverses :	90 035	122 998
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	746 458	864 714

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	1 461 354	1 576 231
----------------------	------------------	------------------



Compte de Résultat (Première Partie)

HOLDING MINETTO

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 22/12/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	602 572		602 572	570 664
Chiffres d'affaires nets	602 572		602 572	570 664
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 689 0	1 637 0
PRODUITS D'EXPLOITATION			604 262	572 302
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			215 131	198 053
TOTAL charges externes :			215 131	198 053
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			9 694	4 806
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			325 077 238 948	328 004 213 155
TOTAL charges de personnel :			564 025	541 159
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			29 859	29 246
TOTAL dotations d'exploitation :			29 859	29 246
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	2
CHARGES D'EXPLOITATION			818 709	773 266
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(214 447)	(200 965)



Compte de Résultat (Seconde Partie)

HOLDING MINETTO

Période du 01/10/21 au 30/09/22
Edition du 22/12/22
Devise d'édition EURO

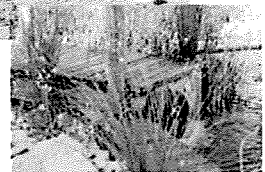
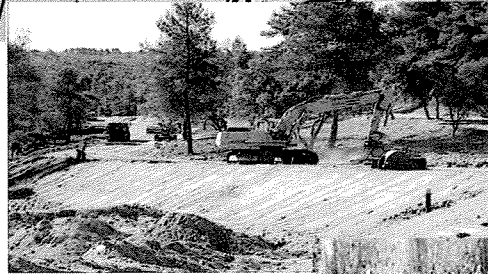
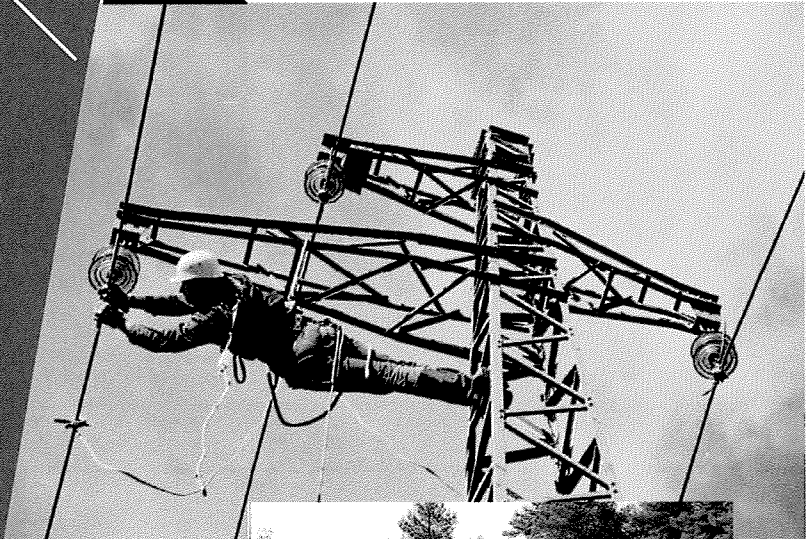
RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(214 447)	(200 965)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	223 666	124 753
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	763	1 005
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	224 429	125 758
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 839	8 136
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	7 839	8 136
RÉSULTAT FINANCIER	216 590	117 622
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 143	(83 342)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	939	125
Produits exceptionnels sur opérations en capital	466	2 133
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 405	2 258
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		217
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		217
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 405	2 041
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	169	2 006
Impôts sur les bénéfices		(123 421)
TOTAL DES PRODUITS	830 096	700 318
TOTAL DES CHARGES	826 717	660 204
BÉNÉFICE OU PERTE	3 379	40 114



Annexe

4

2022



COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZARES
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

Règles et méthodes comptables

(code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC 99.03 du 29/04/99 relatif à la réécriture du plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau	linéaire	de 2 à 5 ans
- Mobilier	linéaire	5 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

c) Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

d) Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

e) Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

f) Intégration fiscale :

La société HOLDING MINETTO est intégrée fiscalement depuis l'exercice ouvert le 01/10/2008.

Elle est la société tête de groupe et comprend dans son périmètre d'intégration, les sociétés :

- S.A.S. ENTREPRISE MINETTO
- S.A.S AZUR TRAVAUX
- S.A.R.L. ROS'EAU



Complément d'information relatif au compte de résultat**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 839	224 429
Dont entreprises liées	7 723	224 426

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+ 50 % du capital détenu)			
- S.A.S. ENTREPRISE MINETTO	984 024	99%	-296 870
- S.A.S. AZUR TRAVAUX	2 602 985	100%	276 502
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Informations complémentaires**Intéressement des salariés**

Nature	Montant
Intéressement des salariés	169

Indemnités de fin de carrières

Nature	Montant
Dette actuarielle Tab. mortalité : TV 88/90 / Tx act. : 3,68 % / Méth. Retrospective prorata temporis / départ à l'initiative du salarié - C. Co. ARS art. 116	28 423

COMMISSARIAT AUX COMPTES
TALENZAC
AUDIT
Cour d'Appel de Nîmes

HOLDING MINETTO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 500 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : SISTERON (04200), 6 ALLEE DES TILLEULS

PARC D'ACTIVITES VAL DURANCE

409 051 810 RCS MANOSQUE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**

**SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 MARS 2023**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 3 379 euros, en totalité au compte Autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
30 septembre 2021	-	-	-
30 septembre 2020	-	-	-
30 septembre 2019	-	-	-
Distribution réserves Décision gérance du 1er/08/2019	2,5267 €	40 %	50 000 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA GERANCE

